

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2016

Présent-e-s

Bureau :	GIRARDET	Myriam	MCG	Présidente
	FABRE	Michel	PS	1 ^{er} vice-président
	TREMBLET	Laurent	PDC	2 ^e vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	1 ^{er} secrétaire
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e secrétaire

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FALVO	Francesco	DC
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	HALDEMANN	François	PLR
	HALIMI	Hysri	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HAYES	Sasá	UDC
	HUBERT	Emile	UDC
	JIMENAY	Arthur	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG
	LÜTHI	Badia	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	ORTELLI	Aldo	PS
	OSMANI	Xhevrie	PS
	PACHOUD	Stéphane	MCG
	SAPIN	Françoise	MCG
	SQUILLACI	Nicola	PDC
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve
	TILLMANN	Robert	PLR
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusés :	SCHWEIZER	Adriana	UDC Membre
	GAETANINO	Marco	MCG

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC Parti démocrate-chrétien

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2016.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2016-16 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2015 de la Fondation Nouveau Meyrin.
6. Délibération n° 2016-17 relative à une demande de crédit budgétaire de **CHF 112'500.-** destiné à financer le remplacement du parc radio pour les besoins du service du feu et de la police municipale de la Commune.
7. Délibération n° 2016-05a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 4'500'000.-** destiné à l'entretien du réseau routier. **Rapport de la commission des travaux publics** (M. Amato, Ve).
8. Délibération n° 2016-14a relative à une demande de crédit budgétaire de **CHF 230'000.-** afin de réaliser un diagnostic du parc immobilier communal selon la méthode EPIQR+ et Investimmo. **Rapport de la commission gérance et entretien des bâtiments** (M. Fabre, S).
9. Résolution n° 2015-02a présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A Gauche Toute et Couleurs Meyrinoises, demandant l'ouverture des colonnes du journal communal Meyrin Ensemble aux partis politiques siégeant au Conseil municipal. **Rapport de la commission information et communication** (F. Grognuz, PLR).
10. Résolution n° 2015-07a présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A Gauche Toute et Couleurs Meyrinoises, demandant la création dès 2016 d'un forum dédié à la promotion de la politique communale meyrinoise. **Rapport de la commission information et communication** (F. Grognuz, PLR).
11. Motion n° 2016-01, présentée par Stéphane Pachoud, au nom du MCG, demandant l'installation d'un parcours de "Disc Golf" à la Campagne Charnaux.
12. Rapport du délégué à la commission consultative des aînés (E. Brocard, S).
13. Rapport des délégués au comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble (R. Tillmann, PLR).
14. Rapport du délégué au comité de l'association de l'Espace Undertown (H. Halimi, S).
15. Annonces de projets.

16. Propositions individuelles.

17. Questions.

* * *

Mme Girardet procède aux salutations d'usage. Elle poursuit par un discours d'investiture en tant que présidente:

"Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup d'émotion que je reçois, en ce premier jour du solstice d'été, la présidence de ce conseil municipal. La confiance que vous me faites est un honneur et je vous en remercie sincèrement.

En tant que première citoyenne, je me réjouis de représenter la commune de Meyrin auprès de la population et de ses associations sportives, culturelles et sociales. L'expérience acquise lors de mes précédentes nominations à ce poste, en 2004 et 2011, m'a appris à diriger les débats en privilégiant la liberté de parole partagée dans la confiance et le respect. C'est en effet de l'écoute mutuelle et du respect de nos différences que naissent les meilleures idées et celles qui nous font aller de l'avant pour le bien de la Commune et de ses habitants. Je compte donc sur vous, Conseillères et Conseillers municipaux, pour que les séances ne s'éternisent pas inutilement. Je veillerai à ce que les avis minoritaires trouvent aussi un espace de parole et d'écoute afin que nous puissions ensemble améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens dans la dignité et la responsabilité qui incombent à notre fonction.

Léon Tolstoï a dit: "*Femmes, c'est vous qui tenez entre vos mains le salut du monde.*" Ainsi, je tiens à féliciter Nathalie Leuenberger, récemment désignée à la fonction de maire. Nous aurons l'occasion de collaborer ensemble, si ce n'est au salut du monde entier, tout au moins au bien-être de nos citoyens meyrinois. Avant de terminer, je tiens à vous dire que, pour le moment, je suis loin d'avoir apprivoisé la souris. Je me sens d'ordinaire plus à l'aise avec les chats. Aussi, je vous demande de l'indulgence et de la patience. Je finirai bien par l'amadouer.

Merci pour votre attention."

[Applaudissements. La présidente reçoit deux bouquets de fleurs de sa petite-fille et des membres du MCG.]

* * *

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2016.**

M. Pachoud fait remarquer qu'il est à la fois présent et excusé, lors de cette séance. Or, il était bien présent.

M. Dumalle constate de même que la verbaliste l'a doté du don d'ubiquité puisqu'il est noté présent à la séance alors qu'il se trouvait à Tromsø, à deux pas du Cap Nord.

N'ayant plus de demande de parole, la présidente passe à l'approbation du procès-verbal, qui est accepté à l'unanimité.

* * *

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal.**

a) Les copropriétaires des Bugnons concernant les nuisances aux alentours du stade des Champs-Fréchets.

Mme Girardet résume le contenu de cette lettre qui énumère l'ensemble des nuisances sonores subies par les habitants, notamment les aînés plus casaniers, dont les appartements jouxtent le stade des Champs-Fréchets: le bruit de l'aéroport dès 6h le matin, le braillement des corneilles, les aboiements des chiens jouant sur le terrain, les souffleuses, les tondeuses, le chantier des Vergers, les hurlements des joueurs de foot et basket accompagnés de musique rap, etc.

Il est demandé aux autorités responsables du bien-être de ses communiens d'intervenir et d'assumer la prise en charge des travaux du changement des fenêtres avant qu'il n'y ait un risque réel de "péter les plombs".

Cette lettre est signée par M. Faust et d'autres copropriétaires.

Le Bureau propose un renvoi au Conseil administratif.

b) Copie de la lettre de MM. Abbé, Zeller, Vulliez et Mermillod concernant le barreau routier de Montfleury adressée à M. Barthassat, Conseiller d'Etat.

Satigny, le 30 mai 2016

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous accusons réception et nous vous remercions pour votre lettre citée en titre qui répondait à notre courrier du 24 février 2016.

Comme vous l'avez évoqué, nous avons participé à la séance du 25 avril organisée à la commune de Satigny. A ce stade, nous devons vous informer que le projet qui nous a été présenté par la DGT, la DGAN et le bureau ACADE, ne lève aucune de nos craintes quant à son impact sur nos activités, bien au contraire. Ce quand bien même la dernière version du projet actuel a permis d'atténuer quelque peu ces impacts.

En outre, notre proposition d'étudier une variante enterrée de cette desserte a été balayée aux motifs d'arguments et de contraintes techniques liés aux altitudes qui ne permettraient de faire passer le tracé sous terre que sur une longueur d'environ 200 mètres. Or, nous sommes surpris par ce refus, notamment au regard des courbes de niveaux du tracé que nous avons fait réaliser par un géomètre et qui tendraient à démontrer la faisabilité de cette variante.

En raison des inconvénients majeurs du projet actuellement planifié pour l'activité agricole, de son impact sur la consommation de SDA qui se fera au détriment de la production de logement et enfin de la rupture du corridor biologique qui relie les bois de Merdisel à ceux de Chébé et aux rives du Rhône, nous réitérons avec insistance notre demande qu'une étude détaillée soit effectuée pour une variante enterrée du barreau de Montfleury.

Nous vous remercions de toute l'attention que vous porterez à ce qui précède et, dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos meilleures salutations.

Patrick ABBÉ

Marc ZELLER

Jacques MERMILLOD

Laurent VULLIEZ

Mme Girardet annonce que cette lettre est renvoyée au Conseil administratif.

c) M. Gérard Nagel: dégradations occasionnées par les pigeons.

Madame,

Pas besoin de longs discours, comme vous pouvez le constater sur les photocopies ci-jointes: les nombreux pigeons présents aux Champs-Fréchets détériorent les rebords de mes fenêtres et celles de mes voisins.

Une vidéo de 28 secondes est à disposition sur mon natel.

Suggestion: est-il possible de placer des pigeonnières en harmonie avec la nature comme la Commune l'a réalisé avec de jolies maisonnettes pour les insectes ?

Pourquoi pas, ainsi les personnes désirant nourrir les oiseaux pourraient venir déposer les graines dans des mangeoires. Où en est l'état d'avancement de la pétition ?

**Séance du 21 juin 2016
tenue en séance ordinaire**

Merci de prendre cette idée en considération ou de trouver une autre solution interdisant de nourrir les pigeons ?

En vous remerciant de prendre cette requête en compte. Je vous prie, Madame, de croire en mes respectueuses salutations.

Gérard Nagel

Mme Girardet déclare que cette lettre est à mettre en lien avec la pétition et la résolution présentée lors du Conseil municipal précédent. Elle sera traitée en commission environnement en septembre.

d) dates des séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2017

Mme Girardet annonce les dates des prochaines séances:

Dates du CM	Ordre du jour
24 janvier	
7 mars	
11 avril	Présentation des comptes 2016
23 mai	Vote des comptes 2016
20 juin	
22 juin	Séance de réserve

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

Mme Leuenberger remercie la présidente du Conseil municipal pour les mots aimables à son égard dans son discours d'introduction et les lui retourne.

Conseil administratif

Nous vous informons que Mme Leuenberger sera maire de la Commune du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, et que la vice-présidence sera occupée par M. Devaud.

Référendum sur le prix des restaurants scolaires

Suite au refus de l'initiative par le Conseil municipal, nous vous communiquons que le Conseil d'Etat a fixé la votation sur le référendum communal contre la délibération relative à l'approbation de l'initiative intitulée "Pour un contrôle du prix des restaurants scolaires de Meyrin-Cointrin" au 25 septembre 2016.

Les prises de position des partis politiques, autres associations ou groupements doivent être déposées, en mains propres, au service des votations et élections, route des Acacias 25 au plus tard le **lundi 8 août 2016 avant midi**.

Théâtre Forum Meyrin : dépassement de la ligne 30.710.314.10 "entretien bâtiment"

Suite à la visite du nouveau responsable de la Police du feu de l'Etat de Genève, le Théâtre Forum Meyrin doit entreprendre des travaux liés à la sécurité, mesures exigées par cette instance cantonale principalement en raison de l'accueil de publics dans les locaux.

Pose de poignées "anti-panique", mise aux normes du contrôle général de l'éclairage de secours avec un délai au 31 décembre 2016.

Les différents devis induisent un dépassement de CHF 37'000.- sur la ligne entretien bâtiment 30.710.314.10, dépassement accepté par le Conseil administratif dans sa séance du 17 mai 2016.

Traitement des délibérations relatives aux modifications de zones Cointrin est et ouest et de la pétition contre le déclassement de Cointrin

Les secteurs villas situés dans les quartiers de Cointrin est et Cointrin ouest font l'objet, depuis de nombreuses années, de velléité de densification de la part du Canton de Genève.

En 2011, alors que le Conseil d'Etat avait initié les premières modifications de zones à Cointrin, la commune de Meyrin avait fortement réagi à cette décision. Elle avait demandé et obtenu le gel de ces modifications de zones, arguant que, pour ce faire, il manquait une réflexion partagée en termes d'urbanisme, de mobilité, de paysage, d'environnement, de foncier, mais également un véritable processus de concertation.

La Commune a été entendue. Le Canton a gelé les modifications de zones, a initié, dans la foulée, une étude complète sur ce secteur, qui a débouché sur l'élaboration du Grand Projet Vernier-Meyrin-Aéroport (GPVMA), aujourd'hui abouti.

Le Conseil d'Etat souhaite, dès lors, relancer les 2 modifications de zones de Cointrin ouest et est. L'enquête publique pour la modification de zone de Cointrin ouest-est en cours. Cette enquête permet à la société civile de faire part de ses observations au Conseil d'Etat jusqu'au 4 juillet.

Quant au Conseil municipal, il sera amené à formuler un préavis sur les deux modifications de zones. Au vu des délais, les délibérations seront introduites au Conseil municipal du 13 septembre. Les commissions auront lieu, quant à elles,

entre le mois de septembre et le mois d'octobre. Elles permettront de retracer l'historique du projet et les prises de positions politiques antérieures du Conseil municipal et de présenter une nouvelle fois le projet de déclassement. Ces commissions permettront également de traiter la pétition contre le déclassement de Cointrin adressée au Conseil municipal. Différentes auditions auront lieu afin que la commission d'urbanisme puisse prendre connaissance des différentes positions des divers acteurs présents.

Traitement de la délibération relative au Plan directeur de la zone industrielle de Mouille-Galland (PDZIMOGA)

L'enquête publique relative au plan directeur de zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galland (PDZIMOGA) n° 29'976 est prévue pour le mois de juin 2016. Cette enquête permettra à la société civile, dans un délai de 30 jours, de faire part de ses observations au Conseil d'Etat.

Le Conseil municipal sera amené à formuler un préavis sur ce plan directeur. La délibération sera introduite au Conseil municipal du 13 septembre. Les commissions pour le traitement de cet objet auront lieu, quant à elles, à l'automne.

Traitement de la délibération relative au projet de loi modifiant les limites de zones au lieu-dit "La Gravière"

En date du 19 avril 2016, la délibération relative au "projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public), au lieu-dit "La Gravière" a été introduite au Conseil municipal.

Or, en date du 19 mai 2016, le Conseil d'Etat informait la Commune que le Grand Conseil, dans sa séance du 22 avril 2016, adoptait la loi 11731 modifiant la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT).

Cette modification légale implique qu'il est désormais permis de créer une "zone ordinaire" affectée à de l'équipement public, en lieu et place de la "zone de développement". En substance, cela permet, pour ce type de réalisation, de se passer d'un PLQ et donc de potentiellement raccourcir les délais de construction. Le Département relancera donc une enquête publique qui permettra à la société civile, dans un délai de 30 jours, de faire part de ses observations au Conseil d'Etat. Dans la foulée, le Conseil municipal sera amené à formuler un préavis sur cette modification de zones.

La commission pour le traitement de cet objet aura lieu à l'automne.

Information chantier

La société GAZNAT va procéder à des travaux de protection du gazoduc par la construction d'une dalle béton sur l'avenue de Mategnin entre la route de Meyrin et le giratoire Mategnin, Sainte-Cécile et Citadelle. Ces travaux s'effectueront durant la période estivale entre la mi-juillet et fin août. GAZNAT informera les riverains en distribuant des flyers dans le périmètre concerné et procédera à l'installation d'un panneau d'information.

Parking des Arbères

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics et plus particulièrement dans une volonté de simplification et de réduction des coûts, une partie des murs de la trémie d'accès au parking des Arbères sera sciée durant l'été. Conçus et réalisés dans une version antérieure de l'aménagement, ces murs s'avèrent péjorant pour l'accès au quartier. Cette modification est par ailleurs environ 30% plus économique que le maintien de la situation actuelle qui nécessiterait un remblayage conséquent sur la dalle du parking avec des éléments légers, mais coûteux. De plus, cette intervention améliorera la qualité de l'espace et facilitera l'accès à l'esplanade des Récréations, lieu majeur de l'aménagement du quartier des Vergers.

Réalisation des zones 20 et 30 km/h

Les 4 autorisations de construire relatives aux projets d'aménagements des zones 20 et 30 km/h ont été délivrées et sont en force depuis le mois de mai 2016. Il est à souligner que ces demandes n'ont fait l'objet d'aucune opposition. Pour rappel, les secteurs concernés sont les suivants :

- Zone 30 km/h de Meyrin Cité et Champs-Fréchets
- Zone 30 km/h de la Citadelle
- Zone 30 km/h de Meyrin- Village
- Zone 20 km/h de Mategnin

Ces aménagements pourront être réalisés dans le cadre de la délibération n° 2014-32a votée le 27 janvier 2015 par le Conseil municipal. Les premières réalisations sont prévues au printemps 2017. Le secteur d'intervention prioritaire sera celui de Meyrin-Cité. Sous réserve du vote de la délibération n° 2016-05a, relative à l'ouverture d'un crédit de construction destiné au maintien de la valeur du réseau routier, les travaux d'aménagement des zones 30 km/h dans la Cité se feront en coordination avec les travaux de maintien de la valeur des routes.

Les interventions portant sur les secteurs de la Citadelle, de Mategnin et du Village seront réalisées dans la foulée.

Nouvelle direction au service du développement social et emploi (DSE)

Nous vous avons annoncé le 15 décembre 2015 que Melissa Rebetez prendrait ses nouvelles fonctions de secrétaire générale adjointe dès que son remplacement au sein du DSE aurait été assuré.

Nous sommes arrivés au bout de ce processus de recrutement et nous avons profité de cette opportunité pour mettre en place un modèle de travail, adapté à l'évolution de notre société et qui fait preuve d'un certain avant-gardisme pour ce niveau de responsabilité.

Notre choix s'est porté sur une co-direction de ce service avec deux personnes partageant une responsabilité commune.

Nous avons donc le plaisir de vous annoncer la co-nomination de Mme Laure Delieutraz et de Mme Stéphanie Baron Levrat, toutes deux à un taux d'activité de 80%. Elles prendront leur nouvelle fonction au 1^{er} septembre 2016.

Mme Laure Delieutraz a été engagée dans notre administration en juillet 2009 en qualité de chargée de projets au service DSE à un taux d'activité de 80%. Elle est

titulaire d'un master en sociologie complété par un certificat post-grade en conception et direction de programmes d'insertion délivré par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale.

Mme Stéphanie Baron Levrat est, quant à elle, titulaire d'un titre universitaire en droit public et en sciences politiques, complété par un certificat post-grade en management de proximité délivré par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale. Elle a travaillé, depuis 2008, en qualité d'adjointe de direction au service social de la Ville de Genève avec la responsabilité d'un secteur de l'action communautaire.

Nous leur souhaitons à toutes les deux plein succès dans leur nouvelle fonction.

Vous l'avez ainsi compris, Mme Melissa Rebetez prendra sa nouvelle fonction de secrétaire générale adjointe également au 1^{er} septembre 2016.

Mme Girardet fait part de deux courriers recommandés concernant une enquête publique et qu'elle avait omis de mentionner dans les communications du Bureau. Le premier est de Mme Béatrice Penneveyre et le deuxième de Mme Josée Suter, tous deux adressés au DALE, à l'office de l'urbanisme et qui concernent le projet de modifications des limites de zones à Vernier-Cointrin ouest-Avanchets.

Elle rapporte que ces deux lettres seront traitées en commission urbanisme et mobilité au mois de septembre.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 17 mai 2016, question de Mme Girardet

Vélos et cavaliers à contresens sur la route du Mandement

Il s'agit d'un projet d'aménagement paysager et de renaturation ponctuelle du Nant d'Avril mené sur du domaine public cantonal et donc piloté par l'Etat de Genève.

La situation actuelle est une phase « chantier », laquelle a notamment généré des abattages d'arbres et le déplacement de la piste cyclable.

Dans le cadre de cette phase, la piste piétons/cyclistes telle qu'elle existait au préalable sera accessible de nouveau aux usagers dès le 15 juin au soir.

Le projet terminé permettra aux différents usagers de bénéficier d'une promenade d'un gabarit d'environ 3.5m. Ce cheminement sera situé entre la route du Nant-d'Avril et la zone industrielle. Entre la route et le cheminement, de nouvelles plantations seront réalisées. Le Nant d'Avril sera quant à lui remis à ciel ouvert à certains endroits. Les piétons, cyclistes et cavaliers seront donc dans un environnement sécurisé et hors de la circulation automobile.

Séance du 17 mai 2016, question de M. Pachoud

Pose d'une signalisation «Interdiction de stationner ou de s'arrêter» au chemin des Arbères

En accord avec la Direction générale de la mobilité, des dispositions provisoires dites "mesures de chantier", vont être mises en place pour interdire le stationnement sur ce tronçon de chemin. En attendant ladite mesure, pour laquelle une période d'attente de trente jours est obligatoire, des panneaux amovibles, interdisant le stationnement, hormis sur le parking des deux roues, vont être placés de part et d'autre dudit chemin pour pallier la problématique du stationnement des voitures.

Séance du 17 mai 2016, question de M. Squillaci

Véhicules, en très mauvais état, abandonnés en zone industrielle

La procédure qui suit l'amende d'ordre est la suivante : le contrôleur du stationnement effectue une enquête de proximité pour rechercher le détenteur du véhicule tampon. Le cas échéant, il envoie un courrier à ce dernier lui rappelant que le stationnement dans cette zone est limité à 15h00.

Ensuite, la décision de faire évacuer une voiture stationnée de longue date appartient à un officier de la police cantonale. Les bases légales, en matière d'enlèvement de véhicules correctement stationnés mais dépassant les heures de stationnement étant peu claires, elles donnent rarement l'opportunité d'enlever ces véhicules.

Séance du 17 mai 2016, question de M. Boccard

Problèmes de stationnement au parking de l'école de Champs-Frèchets lors de manifestations sportives

Lors de chaque manifestation, les organisateurs réservent le parking dédié au corps enseignant. Ce dernier, étant rapidement saturé, les autres automobilistes se garent sur les places de parking environnantes ou pratiquent le parcage illicite. Il est fortement suggéré aux organisateurs qu'ils fassent de la publicité pour les déplacements en deux roues, en transports publics et qu'il soit largement mentionné sur les supports de communication qu'il n'y a pas de places pour se stationner.

Les seuls parkings disponibles, notamment les dimanches, sont ceux des deux centres commerciaux proches, lesquels, les jours d'affluence à la piscine des Vergers, sont d'ailleurs également utilisés par les usagers du centre sportif.

Séance du 17 mai 2016, question de M. Lustenberger

Modalités d'attribution des emplacements du marché le samedi matin sur la place des Cinq-Continents

La Police municipale gère les demandes d'occupation de la place des Cinq-Continents selon le règlement des marchés de détail LC 30 811. Les principaux critères d'acceptation sont : en priorité, personnes domiciliées sur le canton de Genève et variétés des produits mis en vente. Vous trouverez un exemplaire de

ce règlement sur le site internet de la Commune, sous l'onglet « La Commune » puis « publications ».

Séance du 17 mai 2016, question de M. Cornuz

Panneaux d'affichage politique couverts d'affiches relatives à des objets déjà votés par les citoyens

Ces panneaux amovibles sont placés par le service de l'environnement sur les différents emplacements officiels lors des votations ou élections, à des dates définies par le service cantonal des votations et élections. La société générale d'affichage (SGA), sur mandat de l'Etat de Genève, colle les affiches sur les supports mis à disposition. Il y a souvent un écart de plusieurs jours entre la mise en place des panneaux couverts des anciennes affiches et le collage des affiches relatives aux nouvelles votations, par-dessus celles qui concernent les objets échus. Une telle situation peut perturber la perception du public. Actuellement, le nettoyage des affiches par la SGA se fait aux frais de la Commune deux fois par année. Désormais, cette intervention se fera après chaque objet de votation ou élection, afin d'éviter toute confusion quant aux contenus des messages diffusés sur ces panneaux d'affichage politique temporaire. Le montant y relatif a été adapté dans le projet de budget 2017.

Séance du 17 mai 2016, question de Mme Hayes

Tiques dans les espaces verts

D'une manière générale, les tiques ne prospèrent pas dans les prairies urbaines arides, mais plutôt dans la végétation herbacée des sous-bois ou des lisières humides. En revanche, il est notamment recommandé aux personnes qui traversent les prairies de porter de longs pantalons et des vêtements à manches longues, en application du principe de précaution. D'autre part, des informations complémentaires quant aux mesures préventives ou curatives à prendre sont disponibles sur le site internet de l'Office fédéral de la santé publique. Par ailleurs, les fauches tardives des prairies implantées dans de nombreuses communes permettent aux plantes herbacées d'accomplir la totalité de leur cycle de développement, ce qui est favorable à la diversité biologique locale.

Séance du 17 mai 2016, question de M. Gaetanino (complément à la question de M. Hubert le 19 avril 2016 donnée en séance plénière).

Prix des barrières de Champs-Fréchets

Le montant de la fourniture et de l'installation des 10 barrières et 4 potelets amovibles sur l'esplanade de Champs Fréchets s'élève à CHF 12'300.-.

* * *

5. Délibération n° 2016-16 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2015 de la Fondation Nouveau Meyrin.

Mme Girardet demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Comme ce n'est pas le cas, elle déclare que le Bureau propose le vote immédiat. Personne ne s'opposant à ce dernier, la présidente ouvre le débat.

Au nom des Verts, **M. Dumalle** déclare:

"Mesdames, Messieurs,

Vous avez, comme moi, tous reçus les différents rapports de gestion de la Fondation Nouveau Meyrin et je ne m'étendrai pas sur le sujet car tout se passe comme dans le meilleur des mondes.

En 24 heures, ce n'est pas moins de deux événements auxquels nous avons participé avec comme sujet Les Vergers. Ce ne sont pas les premiers et ce ne seront pas les derniers. Pour la Fondation Nouveau Meyrin et son Conseil, dont je fais partie, ce projet a été un énorme défi. Pour mémoire, 261 logements à terme, aussi le bébé montrant le bout de son nez, j'aimerais revenir sur le fait que si la Fondation a été quelque peu choquée, au départ de cette opération, de ne pas avoir eu la totalité des terrains communaux, à savoir 47% du site, c'est avec une certaine humilité que je dois reconnaître, que le Conseil de Fondation doit reconnaître également, que les divers événements ont bien fait les choses et que la Fondation en terme de financement, de ressources et de compétences humaines était tout à fait proportionnée à la hauteur de la tâche avec les 20% du site finalement attribués.

C'est avec une certaine fierté, et je pense m'exprimer au nom du Conseil de Fondation, que le travail accompli, la mise en place du projet, nos choix de société et bien entendu, en toile de fond, l'intérêt et le plaisir des futurs locataires de la Fondation Nouveau Meyrin seront à la hauteur de nos attentes en termes écologiques, conviviaux et financiers en rapport à la qualité de vie que nous proposons ainsi que le rapport loyer/qualité/prix que la Fondation a en permanence à cœur de promouvoir et de préserver.

La route est encore longue avant que le projet soit totalement complété. Toutefois, je n'ai pas pu constater, à commencer par moi-même, de signe de fatigue de la part du Conseil. Au contraire, il est délibérément décidé à terminer l'ouvrage de la meilleure manière possible.

Ceci dit, je ne peux que vous demander d'approuver, sans arrière-pensée, ce rapport de gestion et vous en remercie d'avance."

M. Jimenay ne revient pas sur les éloges émis par son préopinant sur la Fondation. Il estime effectivement que l'on peut qu'approuver ce rapport. Néanmoins, il remarque que la régie Daudin a le monopole sur les appartements de la Fondation, ce qui lui paraît anormal. Il n'aimerait pas devoir revenir avec une résolution ou une motion pour y remédier. Il lui semble nécessaire que la Fondation offre cette opportunité à d'autres régies. Il annonce que le groupe PDC votera favorablement cet objet.

M. Tschudi répond que sa demande a été entendue, puisque le Conseil de Fondation a décidé de lancer une offre AIMP pour confier la gestion à une autre régie pour les Vergers. Simplement, ce lancement d'appel d'offres a dû être différé dans le temps en raison de ressources limitées au sein de la Fondation.

M. Jimenay le remercie pour cette réponse rapide.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, la présidente met au vote la **délibération n° 2016-16,**

relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2015 de la Fondation Nouveau Meyrin

Vu les documents présentés par le Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 juin 2016,

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2015 de la Fondation Nouveau Meyrin.

* * *

6. **Délibération n° 2016-17 relative à une demande de crédit budgétaire de CHF 112'500.- destiné à financer le remplacement du parc radio pour les besoins du service du feu et de la police municipale de la Commune.**

M. Squillaci annonce qu'il s'abstiendra pour ce vote en raison de son implication dans les services du feu.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme Girardet** donne la parole à **M. Tschudi** afin qu'il présente la délibération.

M. Tschudi rappelle que, dans les prochaines années, il sera nécessaire de remplacer et compléter le parc radio, ainsi que former l'ensemble des utilisateurs. Au départ, l'administration avait pensé mettre cette somme dans le budget de fonctionnement, mais, en procédant de la sorte, cela obligeait l'administration à dépenser ce montant la même année. En présentant une délibération, cela permet

d'acquérir les appareils au moment le plus opportun. Ils seront amortis en cinq annuités. Si les conseillers municipaux estiment avoir des questions plus précises, il leur propose de renvoyer cet objet en commission, car il n'y a pas d'urgence extrême.

Il précise qu'à la page 5 de l'exposé des motifs, une indemnité de l'Etat d'environ 20% a été ajoutée sur l'achat de ce matériel. Elle risque d'être plus importante. Néanmoins, dans le calcul final de la délibération, cette subvention n'a pas été prise en considération, puisqu'elle sera inscrite ultérieurement en tant que recette.

Mme Girardet annonce que le Bureau propose le vote immédiat et demande si quelqu'un s'y oppose.

M. Jimenay déclare que cette délibération le laisse un peu perplexe et pense qu'il serait plus sage de renvoyer cet objet en commission de sécurité.

M. Amato abonde dans le sens du PDC et propose que cet objet soit renvoyé en commission. La technologie Polycom est nouvelle et certains retours de pompiers-volontaires ou de membres de la PC communale sont plutôt négatifs vis-à-vis de ce système.

Mme Girardet met aux voix le vote immédiat, qui est refusé par 17 non et 12 oui.

Elle soumet au vote le **renvoi en commission sécurité** qui est accepté par 26 oui, 1 abstention et 2 contre.

* * *

7. **Délibération n° 2016-05a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 4'500'000.- destiné à l'entretien du réseau routier. Rapport de la commission des travaux publics (M. Amato, Ve).**

M. Amato donne lecture du rapport de la commission des travaux publics tenue le 8 juin 2016 sous la présidence de M. Haldemann, en présence de M. Tschudi, conseiller administratif, et de M. Balsiger, responsable du service de l'UTE, ainsi que de M. Casal, technicien génie civil responsable territoire :

"M. Tschudi explique que la délibération présentée a été redimensionnée par rapport à ce qui avait été présenté dans les précédentes commissions, mais qu'actuellement il y a urgence notamment pour la rue de la Prulay. La réalisation des zones 30 km/h est prête à être lancée, et il s'agit de saisir l'opportunité d'économiser en réalisant conjointement la zone 30 km/h et les travaux d'entretien.

M. Casal nous présente alors les travaux prévus, et les changements par rapport aux précédentes commissions. Il nous explique qu'une rénovation d'une route peut avoir plusieurs aspects. Il y a différentes profondeurs à prendre en compte, que ce soit un changement de la couche de roulement (les 3 cm de surface), le

changement du revêtement (15 cm) ou encore la reconstruction totale (50 cm). À Meyrin, nous n'avons heureusement que très peu de reconstruction totale à faire.

Avec la somme présentée, les travaux réalisés ont été priorisés, mais ils ne permettront pas de maintenir le réseau routier en l'état actuel, mais de minimiser la détérioration de ce dernier.

M. Cazal nous montre alors qu'il est prévu de refaire la rue de la Prulay ainsi que le giratoire Prulay, Vernes, Vaudagne sous forme d'une pastille franchissable. Et de refaire l'avenue de Sainte-Cécile.

M. Cazal explique aussi qu'à partir de 2017, l'administration propose d'inscrire une ligne dans le budget de fonctionnement de CHF 100'000.- par an pour l'entretien courant du réseau routier.

Le président ouvre alors un temps de questions.

Un commissaire demande combien il y a actuellement au budget pour l'entretien du réseau routier.

M. Cazal répond qu'actuellement il s'agit d'une délibération votée tous les 4 ans, et qu'il n'y a rien de prévu au budget de fonctionnement.

Un commissaire s'inquiète de savoir si toutes les entreprises posant des tubes vont ou ont été contactées pour mutualiser et économiser les travaux.

M. Cazal dit que cela se fait tout le temps, mais que malheureusement certaines fois des acteurs reviennent quand même avec des cas urgents nécessitant une intervention immédiate.

Un commissaire demande s'il y a une trop grande déprédation du réseau routier, si les SIG pourraient se retourner contre la Commune si leurs installations étaient abimées suite à cela.

M. Cazal répond qu'il y a un risque.

Un commissaire demande où sera posé du revêtement phono-absorbant.

M. Cazal répond qu'il sera posé sur l'avenue de sainte-Cécile, n'étant efficace que sur les routes où la vitesse est de 50 km/h. Il nous explique que la Commune ne posera pas du phono-absorbant mais un produit très proche, le MR8.

Un commissaire demande pourquoi le giratoire rue des Vernes-Prulay-Vaudagne, qui était avant un giratoire en dur, doit être refait en franchissable, et ce d'autant plus que les bus, qui étaient à l'époque articulés, sont aujourd'hui des bus simples.

M. Cazal va se renseigner auprès du mandataire pour savoir s'il est possible de faire quelque chose.

Un commissaire demande le coût supplémentaire à moyen terme pour les futures dégradations.

M. Casal répond qu'en investissant aujourd'hui environ CHF 800'000.- par année, il en faudra CHF 1'700'000.- dans dix ans pour maintenir le réseau routier.

Toutes les questions ayant trouvé une réponse, le président propose de passer au vote :

La délibération est préavisée favorablement par 6 oui (2 PS, 2 verts, 2 MCG) et 5 abstentions (2 PLR, 2 PDC, 1 UDC).

M. Tremblet déclare avoir déposé un amendement. Il rappelle que cet objet avait déjà fait l'objet de deux commissions au préalable. Plusieurs stratégies avaient été présentées avec des investissements différents par année. Le Conseil administratif avait proposé CHF 1'200'000.- et lui-même avait proposé de prendre CHF 800'000.- pour lisser les dépenses sur 15 ans au lieu de 10. Sa proposition avait été acceptée par 4 oui et 7 abstentions.

Depuis la dernière commission faisant l'objet du rapport, le représentant de l'administration a rappelé qu'il était possible de faire du bon travail avec CHF 800'000.- par an. L'amendement de M. Tremblet vise à baisser la somme à CHF 800'000.-, arrondissant ainsi le montant de la délibération à CHF 4'000'000.-. Il encourage les conseillers municipaux à soutenir son amendement.

M. Amato est étonné par cet amendement, puisque la délibération prévoit ce même montant de CHF 800'000.-. La différence est que la délibération prévoit des travaux sur deux routes prioritaires, raison pour laquelle le projet se monte à CHF 4'500'000.-. En acceptant cet amendement, l'on ne pourra réaliser la totalité des travaux de réfection de l'avenue Ste-Cécile et assurer uniquement les travaux de la rue de la Prulay. Dans cinq ans et demi, l'administration reviendra avec une nouvelle délibération pour terminer les travaux prioritaires. Par conséquent, les Verts s'opposeront à cet amendement.

M. Boccard était au départ prêt à refuser la délibération. Il estime que la présentation a été enfumée malgré les explications en commission. Pour sa part, il se dit favorable à l'amendement. Son groupe n'est pas contre une augmentation de l'entretien des routes, mais d'autres priorités s'imposent.

M. Tschudi souhaite dissiper le sentiment d'enfumage de M. Boccard. Il rappelle que pour des travaux d'envergure il est nécessaire d'avoir une transparence très claire des travaux à effectuer, même s'il s'agit d'un devis général. Les travaux qui vont débiter pour les zones 30 sont une bonne occasion d'avancer sur l'entretien des tronçons touchés par ces transformations. Il lui semble que cette délibération est bien plus transparente que la démarche qui avait été proposée préalablement.

Mme Sapin, au nom du MCG, déclare que son groupe soutiendra l'amendement.

M. Amato rappelle que les CHF 400'000.- n'avaient pas été clôturés, puisque cette somme était en attente pour le paiement des factures en retard. Aujourd'hui, cette somme a été dépensée. Les 60% étaient pour l'entretien, alors que, dans le cas présent, il s'agit d'une rénovation. Il est donc nécessaire de le faire maintenant. En réduisant encore les budgets, la rénovation ne pourra se faire et coûtera bien plus cher plus tard.

M. Cornuz ne comprend pas l'utilité de retirer un montant, puisque de toute façon, les routes devront être rénovées plus tard avec un risque de voir les montants augmenter. Il ne comprend pas cette logique.

M. Jimenay est étonné par le discours du rapporteur, car le représentant de l'administration a expliqué que les CHF 400'000.- étaient dédiés à des travaux en cours. Les 60% mentionnés correspondent au 60% qui ont été octroyés en commission et non pas à ceux qui existaient au préalable. Auparavant, les coûts se montaient à CHF 500'000.- et aujourd'hui, on demande CHF 800'000.-. Cette somme devrait suffire comme contribution annuelle. Il invite les conseillers à soutenir l'amendement proposé par son parti.

M. Tschudi répète que cette somme n'est pas prévue pour l'entretien, mais bien pour la rénovation de certains tronçons: on commencera avec la rue de la Prulay, puis le giratoire et, si l'argent ne suffit pas, Ste-Cécile attendra. **M. Tschudi** n'a pas envie d'aller en dépassement. Si la somme n'est pas votée ce soir, le risque est que l'on présente une deuxième délibération plus tard pour pouvoir entretenir l'avenue Ste-Cécile.

M. Ortelli a également beaucoup de peine à comprendre l'amendement du PDC. Il trouve que le montant de CHF 4'500'000.- est largement insuffisant et le fait de diminuer de CHF 500'000.- est difficilement acceptable au vu des explications données en commission. Les socialistes s'opposent à cet amendement.

Mme Girardet passe au vote sur l'amendement qui consiste à **réduire à 4 millions le montant de la délibération, qui est accepté par 15 oui, 2 abstentions et 13 contre.**

Mme Girardet ouvre le débat.

M. Amato fait part de la position des Verts:

"Une fois n'est pas coutume, les Verts sont déçus de ne voter que CHF 4'000'000.- de délibération et non CHF 8'000'000.-, comme cela était initialement prévu.

Une délibération de ce montant est plutôt impressionnante, pourtant elle ne va concerner que 2 routes communales, l'avenue Sainte-Cécile et la rue de la Prulay, bien que pour la première nous n'en sommes plus sûrs.

Ce crédit permettra donc de faire les travaux sur ces deux tronçons en très mauvais état, ou en tout cas là où des travaux sont prévus pour la rue de la Prulay (mise en place de la zone 30) et la continuité du revêtement phono-absorbant ou presque pour l'avenue Sainte-Cécile.

De plus, de nouveaux giratoires seront mis en place, à l'avenue Sainte-Cécile, si cela se fait, le provisoire sera transformé en définitif et celui de la rue Prulay refait.

Les Verts de Meyrin-Cointrin espèrent retrouver l'ancien giratoire avec des buissons au centre et qui permettait au bus de tourner autour et aux voitures de ne pas passer tout droit.

Ce crédit ne concerne pas que les routes et donc les voitures, mais tous les usagers de la voie publique, les piétons, les vélos, et l'entretien de ce réseau est prioritaire pour tous !

Enfin, nous regrettons et mettons en garde cette hémicycle que ce crédit qui permettra d'investir CHF 800'000.- par année pour l'entretien, impliquera que, dans 10 ans, nous devrions investir CHF 1'700'000.- par année pour entretenir convenablement notre réseau routier !

Les économies d'aujourd'hui, nous coûteront plus cher demain !!

Nous voterons favorablement cette délibération et invitons nos collègues à en faire de même."

M. Ortelli, au nom des Socialistes, déclare:

"Au fur et à mesure que nous avançons dans les différentes commissions qui ont traité de l'entretien des routes, j'ai ressenti une certaine perplexité et même un certain malaise. Pourtant, l'analyse de l'état des routes effectuée par l'entreprise mandatée par notre administration est de très bonne qualité scientifique et technique, claire et bien documentée et nous a mis devant nos responsabilités en démontrant l'état dégradé de certaines de nos routes que nous avons trop longtemps négligées. Ce problème était déjà d'actualité lors de la législature précédente.

Cette étude est d'autant plus intéressante qu'elle extrapole l'évolution de l'état des routes sur 10 ans et nous donne une estimation budgétaire des travaux nécessaires à la stabilisation du réseau routier communal. Données d'autant plus précieuses que la détérioration structurelle des chaussées est un phénomène non linéaire, donc complexe, et qui peut devenir imprévisible. Il s'agit en plus de maintenir la valeur financière de notre patrimoine routier qui est tout de même de 143 millions. A ce point, j'ai bêtement imaginé avec mon esprit d'ingénieur et de scientifique que, devant cette réalité physique et technique, il fallait qu'on agisse et que l'on trouve une bonne solution financière. Bien sûr, ce que l'on nous a proposé semble cher. Tout ce qui touche le génie civil est très cher. Bien que CHF 1'100'000.- par an, montant nécessaire pour stabiliser les réseaux, ne représente que le 0.76% du patrimoine total. Mais voilà, nous avons voulu nous montrer en bons politiciens que nous sommes plus experts que les spécialistes et nous avons joué aux marchands de tapis. On a décidé tout à fait arbitrairement que la somme de CHF 4'500'000.-, qui, à présent, est descendue à 4 millions, serait suffisante. Punkt schluss. J'estime dans ce cas que cette démarche est périlleuse, car nous pouvons royalement ignorer la réalité physique mais le monde réel finit toujours par nous rattraper. Et souvent cela peut faire mal et coûter cher. Nous en avons maints exemples. Ceci dit, comme le dit le proverbe, *un tien vaut mieux que deux tu l'auras*, les socialistes voteront favorablement la délibération 2016-05a tout en espérant que les futurs trous de nos routes ne se transformeront pas en gouffres pour nos finances."

Mme Sapin au nom du MCG annonce:

"Début juin, nous avons eu une excellente présentation sur l'état des routes de Meyrin. La délibération sur laquelle nous discutons ne concerne que deux routes: la Prulay et Ste-Cécile. Nous trouvons effectivement, suite à la présentation, que les 4, 5 millions étaient chers pour ces deux tronçons-là. Raison pour laquelle

nous avons accepté de diminuer le montant à 4 millions. Cependant, le MCG acceptera le crédit demandé puisque la sécurité est importante pour son parti."

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** met au vote la **délibération n° 2016-05a amendée,**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 4'000'000.- destiné à l'entretien du réseau routier

Vu la délibération n° 17a/2001 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'380'000,- destiné à l'entretien et à l'aménagement du réseau routier, programme 2001 ;

Vu la délibération n° 2008-40 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'500'000,- destiné à l'entretien et à l'aménagement du réseau routier, programme 2008 ;

Vu la délibération n° 2012-53 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'500'000,- destiné à l'entretien et à l'aménagement du réseau routier, programme 2012 ;

Vu l'état de dégradation de certaines chaussées du réseau routier communal ;

Vu la nécessité d'entreprendre des réfections localisées de surface, de même que générales des chaussées ;

Vu l'opportunité d'entreprendre des travaux conjointement avec certains aménagements susceptibles d'améliorer la sécurité des usagers du domaine public, d'une part et de modérer le trafic d'autre part ;

Vu les contraintes inhérentes aux personnes à mobilité réduite ;

Vu la loi sur les routes du 28 avril 1967 ;

Vu le rapport des commissions des travaux publics du 23 septembre 2015 et du 10 février 2016 ;

Vu le plan des investissements 2015-2025 ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des travaux publics;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 juin 2016 ;

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 4'000'000.-** destiné à l'entretien du réseau routier,
2. qu'une somme sera attribuée au Fonds d'art contemporain, selon le règlement fixant les conditions d'attribution au fonds,
3. qu'une somme sera attribuée au Fonds communal d'énergie, selon le règlement d'application fixant les conditions d'attribution au fonds,
4. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1. dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
5. de comptabiliser les taxes d'équipement, dont la rétrocession sera demandée par la Commune en recettes d'investissement,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 4'000'000.-,
7. d'amortir la dépense nette (dépense brute / subvention) prévue comme suit dès le début de l'utilisation du bien estimée à 2017 :
 - CHF 4'000'000.-, en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 62.331.

* * *

8. **Délibération n° 2016-14a relative à une demande de crédit budgétaire de CHF 230'000.- afin de réaliser un diagnostic du parc immobilier communal selon la méthode EPIQR+ et Investimmo. Rapport de la commission gérance et entretien des bâtiments (M. Fabre, S).**

M. Fabre donne lecture du rapport de la commission gérance et entretien des bâtiments tenue le 26 mai 2016 sous la présidence de Mme. B. Luthi. Présents : M. Devaud, conseiller administratif, M. Omarini, représentant l'administration. Sont invités M. Jean-Louis Genre, directeur d'EPIQR+ et M. Flourentzos Flourentzou, ingénieur-énergéticien à Estia.

"L'objet de la commission est l'étude de la délibération 2016-14, portant sur l'achat par la commune d'un logiciel de gestion du parc immobilier, selon la méthodologie EPIQR+, un module de gestion des investissements de rénovation, ainsi que l'étude initiale de l'état du parc, par des spécialistes, le tout pour une somme CHF 230'000.-.

Suite aux salutations d'usage la présidente ouvre la séance à 18h30, elle présente la délibération et passe la parole à M. Devaud qui nous rappelle que 19 bâtiments communaux doivent être estimés avant d'entreprendre des travaux de rénovation et de trouver les éléments financiers accompagnant cette démarche pour être, ensuite, intégrés dans les plans des investissements.

La parole est passée à M. Genre, qui nous présente EPIQR+. La méthode se base sur une décomposition du bâtiment à étudier en éléments simples. Pour

chaque élément l'expert donne une note sur l'état, l'urgence et les travaux à effectuer. Le coût des travaux est estimé pour chaque élément à partir d'une base de données de code de travaux. Tous les éléments sont ensuite additionnés pour obtenir un coût total estimé pour le bâtiment, la précision de la méthode est d'environ +/- 15%. Un rapport très détaillé est fourni pour chaque bâtiment.

La parole est passée à M. Flourentzou pour nous présenter le module Investimmo. A partir de tous les rapports EPIQR+ l'ensemble du parc est modélisé. Investimmo va pouvoir calculer des priorités d'investissement dans la rénovation et établir une liste des besoins d'investissements en fonction de divers critères et choix politiques. Une dégradation standardisée est incluse dans le modèle.

Le temps des questions est ouvert par la présidente.

Plusieurs commissaires posent des questions sur la précision de la méthode et demandent des garanties sur les +/- 15%. Un autre s'inquiète des imprévus dans les travaux qui peuvent gonfler les factures de 30%.

Il est répondu que ces deux logiciels sont un outil de planification et que le budget déposé au Conseil municipal par délibération est toujours basé sur de vraies offres. De plus, il y a une longue expérience avec la méthode et des mises à jours constante des prix.

En comparant le réel avec les estimations d'EPIQR+ la méthode est affinée.

Un commissaire pose la question de savoir à quelle fréquence EPIQR+ fera les mises à jour de l'étude et si la charge annuelle de CHF 7'666.- correspond à un contrat allant dans ce sens.

On lui répond qu'un des intérêts de la méthode est de pouvoir effectuer les mises à jour en interne ou en externe. Sur la base de documents comptables et en discutant avec le chef de projet, mais sans devoir revisiter les bâtiments. On peut, grâce à cette méthode, mettre à jour les données qui sont stockées dans une base. Tout est classé par méthodologie, dans une base de données structurée, et n'importe quelle personne formée peut faire la mise à jour.

Un commissaire demande s'il est tenu compte des contrats de maintenance existants pour l'analyse.

Il n'est pas tenu compte de la maintenance dans les évaluations des travaux, mais cela orientera le diagnostic, car il y a donc moins de risques d'avoir de mauvaises surprises. M. Devaud précise que les opérations de maintenance sont prévues dans le budget annuel de la gérance (CHF 5 millions par an).

Un commissaire est très satisfait de cette présentation et de cet instrument qui va permettre d'évaluer et de prioriser les opérations sur le parc immobilier.

Un commissaire demande qui va mettre la base de données à jour dans le futur et si d'autres bâtiments vont être inclus.

Dans un premier temps c'est le bureau Estia, puis les services de M. Omarini. D'autres bâtiments pourront être inclus dans une seconde phase. La Commune ayant choisi les 19 bâtiments les plus critiques pour débiter.

La présidente n'ayant plus de questions, elle résume les échanges puis soumet au préavis de la commission la délibération n° 2016-14, qui est préavisée favorablement par 11 oui (2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)."

Mme Girardet ouvre le débat.

M. Falvo déclare que la présentation de la délibération, lors de la commission, a été très claire. Il n'y a donc aucun intérêt à attendre avant d'acquérir ce logiciel afin de permettre la réalisation du diagnostic des 19 bâtiments communaux concernés et de définir les priorités. Il sera ainsi possible d'évaluer les engagements à prévoir ces prochaines années, lesquels pourront être intégrés dans le plan des investissements. Pour toutes ces raisons, le PDC soutiendra cette délibération.

M. Lustenberger fait part de la position du MCG:

"Après avoir pu découvrir la méthode EPIQR+ et Investimmo en commission, grâce à une présentation détaillée et très claire, nous sommes ressortis convaincus de l'efficacité de cette méthode qui devrait permettre de rapidement commencer à répertorier les bâtiments communaux les plus anciens afin de pouvoir estimer les coûts des travaux de rénovation nécessaires et leurs priorités. Le groupe MCG soutiendra donc cette délibération."

M. Fabre déclare que le groupe socialiste soutiendra également cette délibération. Les socialistes sont contents d'acquérir ce logiciel qui permettra de modéliser les bâtiments communaux et de traiter les priorités en se basant sur des arguments scientifiques.

Mme Murciano donne la position des Verts. Elle trouve dommage que l'ensemble des bâtiments n'aient pas été inclus dans le crédit d'études et les Verts auraient préféré que l'ensemble du parc immobilier soit intégré dans cette étude en vue d'obtenir une vision plus globale et un plan financier plus précis des travaux à réaliser à court ou à long terme.

M. Grognuz annonce que le groupe PLR acceptera cette délibération.

Mme Girardet met aux voix la **délibération n° 2016-14a**,

relative à une demande de crédit budgétaire de CHF 230'000.- afin de réaliser un diagnostic du parc immobilier communal selon la méthode EPIQR+ et Investimmo

Vu la résolution n° 2011-06 approuvant la mise en place d'un plan énergie communal;

Vu la volonté communale de maintenir notre patrimoine construit dans un parfait état de fonctionnement;

Vu la diversité et l'état vieillissant du parc immobilier communal;

Vu la nécessité de répondre aux nouveaux standards et normes énergétiques sur les bâtiments;

Vu le souhait de pouvoir planifier au mieux les investissements futurs à court, moyen et long terme liés aux réfections et rénovations de nos différents bâtiments;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le plan des investissements 2015-2025;

Vu le rapport de la commission de la gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 juin 2016;

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 230'000.-** destiné à réaliser un diagnostic du parc immobilier communal selon la méthode EPIQR+ et Investimmo,
2. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1. dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif et financier,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 230'000.-,
4. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux. Dans le cas contraire, ce crédit sera amorti en 5 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous les rubriques N° 08.331 et 95.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

* * *

9. **Résolution n° 2015-02a présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A Gauche Toute et Couleurs Meyrinoises, demandant l'ouverture des colonnes du journal communal Meyrin Ensemble aux partis politiques siégeant au Conseil municipal. Rapport de la commission information et communication (F. Grognez, PLR).**

M. Grognez donne lecture de son rapport de la commission information et communication du 19 mai 2016, sous la présidence de Mme Esther Hartmann. Présence de Mme Nathalie Leuenberger et MM. Jean-Marc Devaud, Pierre-Alain Tschudi, conseillers administratifs. Résolutionnaire M. Jean-Philippe Hulliger, M. Adrien Fohrer chef de service:

Notre commission commence par l'étude de la résolution n° 2015-02 demandant, l'ouverture du journal Meyrin Ensemble aux partis représentés au sein de notre hémicycle. Après cette brève introduction par la présidente, M. Hulliger, nous explique les raisons qui ont poussé son groupe à déposer cette résolution, lors de la dernière législature. Il est parti du constat que peu de citoyens connaissaient les membres du Conseil administratif, et encore moins les élus du Conseil municipal. Il nous cite, l'exemple de la commune de Vernier, qui a ouvert son journal aux partis politiques. Il nous explique aussi qu'une charte a été rédigée, quant au contenu des articles, qui peut être publiée dans le journal.

La présidente ouvre les débats. Un commissaire demande s'il est possible d'avoir la charte et un exemplaire du journal de Vernier. Le résolutionsnaire indique qu'il n'en a pas. Un autre commissaire s'interroge sur les contrôles qui doivent être faits afin de respecter la charte et par qui sont-ils faits ? M. Hulliger s'exprime en disant qu'à l'intérieur de chaque parti un comité de contrôle devrait vérifier les articles. Il continue en expliquant que la charte rédactionnelle du journal de Vernier stipule bien qu'elle n'est pas responsable du contenu des articles politiques.

Un autre commissaire s'exprime en disant que chaque mois, un article devrait être rédigé et se questionne sur le coût supplémentaire que cette résolution engendrerait. Après un rapide calcul, M. Fohrer lui répond que les coûts supplémentaires seraient de l'ordre de CHF 35'000 à 40'000.-.

La présidente passe la parole au commissaire suivant et celui-ci souligne que son parti s'est toujours opposé à l'ouverture du journal aux partis politiques. Et que des coûts supplémentaires engendrés par cette résolution ne sont pas adéquats vu la baisse des recettes publicitaires.

Les commissaires s'accordent à dire que la population ne connaît pas nos débats et que notre rôle est mal connu. Les partis politiques se doivent de faire leurs propres journaux.

M. Devaud indique que les articles qui seraient rédigés dans le Meyrin Ensemble n'apporteraient pas des précisions essentielles et seraient sûrement moins incisifs que les articles rédigés dans les journaux des partis.

M. Tschudi indique que, lors des élections municipales, un cahier spécial est rédigé dans le journal communal à l'attention de la population.

Mme Leuenberger se rallie à l'avis de ses deux collègues. Elle indique aussi que l'ouverture du journal aux partis pourrait aussi semer la discorde. Elle attire aussi l'attention des commissaires sur la charge de travail supplémentaire que ces 4 pages pourraient représenter pour l'équipe du journal.

Après ce débat, la présidente passe au vote. Cette résolution est refusée à l'unanimité."

M. Cornuz fait part de la position des Verts:

"Nous saluons la démarche proposée par notre désormais ancien collègue du Conseil municipal, issu des rangs d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises, dans sa volonté de mieux informer la population sur les débats au sein du Conseil municipal. Les moyens de communiquer n'ont jamais été aussi divers et variés qu'aujourd'hui. Il y a bien sûr les formats imprimés tels que le journal Meyrin Ensemble ou les publications des différents partis politiques meyrinois, mais aussi

les canaux informatiques par l'intermédiaire de pages internet, de blogs ou de réseaux sociaux en fonction du public cible que l'on veut informer. La démarche est d'autant plus nécessaire que notre démocratie exemplaire se doit d'être aussi transparente que possible afin de ne pas glisser vers un système politique où les décisions sont publiques, mais où il serait difficile d'accéder à l'information. Comme je l'ai dit en commission, avis partagé par d'autres commissaires d'ailleurs, si la question devait être légitimement posée, la solution proposée ne semble pas la mieux adaptée. La crainte qu'un groupe politique aux moyens modestes ne puissent pas informer la population n'est pas avérée comme les Verts ont pu le démontrer par le passé en publiant régulièrement une feuille verte malgré des moyens financiers bien plus modestes que d'autres formations politiques alors mieux représentées dans cet hémicycle. De même, il apparaît qu'une telle démarche représenterait une charge financière supplémentaire pour l'édition du Meyrin Ensemble sans lui apporter forcément une plus-value. Nous avons d'ailleurs pu constater que le dernier numéro de notre journal communal relatait de manière bien plus détaillée l'actualité de notre Conseil, ce qui répond à la principale préoccupation du résolutionsnaire.

Les Verts de Meyrin-Cointrin rejettent donc cette résolution non pas sur le fond mais sur la forme. Nous prenons également acte des déclarations du Conseil administratif durant nos débats en commission exprimant la volonté et la possibilité pour le Comité de rédaction de poursuivre les efforts accomplis jusqu'ici pour que l'information et les décisions de notre Conseil municipal gardent une place visible dans les colonnes du Meyrin Ensemble."

M. Lustenberger déclare:

"De prime abord, cette résolution a un fond intéressant et très démocratique puisqu'elle propose d'offrir la parole à toutes les formations politiques au sein du journal Meyrin Ensemble. Les petites formations disposant de peu de moyens pourraient ainsi y gagner en visibilité et exprimer plus aisément leur position. Malheureusement, l'ouverture des pages du journal aux différentes positions des partis politiques posent plusieurs problèmes comme la responsabilité juridique des écrits, la censure et l'augmentation assez importante des coûts pour ne citer que ceux-ci. Le groupe MCG estime donc que si le fond est bon, la forme, elle, n'est pas appropriée et cela nécessiterait des modifications trop profondes de la ligne éditoriale actuelle. Nous ne soutiendrons donc pas cette résolution."

Mme Hayes annonce au nom de l'UDC:

"L'ouverture des colonnes du journal communal Meyrin Ensemble aux partis politiques est un thème qui revient de temps en temps. Il y a une trentaine d'années, le journal Ensemble avait mis à disposition des partis politiques un encart à l'intérieur du journal. Chaque parti devait présenter un rédactionnel à une date bien précise et avec une limite de mots afin de mettre le journal sous presse. Mais cela présentait des problèmes à chaque fois, car les dates n'étaient pas respectées, la longueur des articles non plus ou encore, certains partis n'ayant pas l'habitude de rédiger, ne présentaient rien au final. Le journal étant apolitique, et il a une charte qui le définit, décida donc de ne plus ouvrir les pages aux partis, mais de laisser le journaliste faire un rapport du Conseil municipal et de laisser

parler les partis politiques uniquement lors des élections avec un journal spécial, ce qui a été jusqu'à présent la meilleure solution.

Pour toutes ces raisons, l'UDC ne soutiendra pas cette résolution."

M. Squillaci donne la position du PDC:

"Sur le fond, le groupe PDC est sensible au fait que chaque minorité politique puisse s'exprimer sans difficulté financière ou autre. Une opinion, un avis est toujours constructif et ne peut amener que du bon dans notre système politique basé normalement encore aujourd'hui sur le compromis. Sur la forme, Meyrin Ensemble n'est pas le bon support pour ça. C'est un journal apprécié, car il observe une stricte ligne de conduite vis-à-vis des opinions politiques. C'est un journal apolitique par sa charte. Par ailleurs, au vu de ce qui a été présenté sur l'impact budgétaire par page supplémentaire, cela ne nous semble pas opportun. De ce fait, notre groupe ne va pas soutenir cette résolution."

Mme Kunz-Félix rappelle qu'il y a un an le groupe PLR s'était opposé, seul contre tous, à l'entrée en matière des deux résolutions n° 2015-02 et 07. Elle annonce que son groupe ne votera pas favorablement cette résolution, car il estime que le journal Meyrin Ensemble ne doit pas être une plateforme pour les partis politiques: argument qui a été très bien développé par ses préopinants.

M. Halimi déclare, pour éviter toute redondance, que les Socialistes refuseront cette résolution.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met aux voix **la résolution n° 2015-02a**,

présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A Gauche Toute et Couleurs Meyrinoises, demandant l'ouverture des colonnes du journal communal Meyrin Ensemble aux partis politiques siégeant au Conseil municipal

Vu le besoin des associations politiques de communiquer avec la population;

Vu la nécessité d'informer la population meyrinoise des enjeux politiques;

Vu les difficultés financières des partis politiques limitant le nombre de parutions de leur propre journal;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'information et communication;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 21 juin 2016,

R E F U S E

PAR 30 NON, SOIT À L'UNANIMITÉ

de donner la possibilité aux partis politiques siégeant au Conseil municipal d'occuper un espace rédactionnel n'engageant que ses auteurs dans le journal communal Meyrin Ensemble.

* * *

10. **Résolution n° 2015-07a présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A Gauche Toute et Couleurs Meyrinoises, demandant la création dès 2016 d'un forum dédié à la promotion de la politique communale meyrinoise. Rapport de la commission information et communication (F. Grognoz, PLR).**

M. Grognoz lit le rapport de la commission information et communication du 19 mai 2016, sous la présidence de Mme Esther Hartmann. Présence de Mme Nathalie Leuenberger Jean-Marc Devaud et Pierre-Alain Tschudi, conseillers administratifs. Résolutionnaire M. Jean-Philippe Hulliger, M. Adrien Fohrer chef de service:

La présidente passe la parole au résolutionnaire. Celui-ci indique que l'idée lui est venue après un événement que la Commune avait organisé ou les différentes associations avaient la possibilité de se présenter à la population. Il indique que cette résolution est moins onéreuse et plus simple à mettre en place. Il relève aussi que le taux de participation, lors des dernières élections municipales, était faible.

Après cette introduction claire, la présidente passe aux questions et débats.

Un commissaire souligne que cette résolution est intéressante et permettrait aux citoyens d'avoir des réponses et de mieux comprendre le travail des autorités.

La présidente donne la parole à Mme Leuenberger, qui exprime la position du Conseil administratif et qui souhaiterait ouvrir ce forum pas seulement aux partis politiques de la Commune, mais aussi aux associations. Elle suggère de continuer de travailler ensemble.

D'autres commencent à imaginer une formule qui permettrait d'intéresser les citoyens. La formule idéale n'ayant pas pu être trouvée lors de cette commission, un commissaire propose de renvoyer cet objet au Conseil municipal pour son acceptation afin que nous puissions la renvoyer en commission en vue de continuer nos travaux.

L'ensemble des commissaires s'accordent à dire que cette résolution amène un débat intéressant.

Un commissaire propose un amendement qui touche le 2^{ème} décide en modifiant "le Conseil administratif présente une délibération" par "la commission information et communication".

La présidente met au vote l'amendement et la résolution, qui sont acceptés à l'unanimité."

Mme Kunz-Félix déclare que le groupe PLR refusera cette résolution, malgré le vote unanime en commission.

Mme Girardet met au vote **l'amendement** qui a été proposé durant la commission, soit de **modifier "charger le Conseil administratif" par "charger la commission information et communication de présenter un projet de délibération** qui est accepté par 24 oui et 6 abstentions.

Mme Girardet soumet au vote la **résolution n° 2015-07a amendée,**

présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A Gauche Toute et Couleurs Meyrinoises, demandant la création dès 2016 d'un forum dédié à la promotion de la politique communale meyrinoise

Vu la confidentialité de la politique communale;

Vu la faible participation des électeurs lors des dernières élections municipales;

Vu le grand nombre de bulletins nuls lors des mêmes élections, dus en grande partie à la complexité du système imposé par la nouvelle constitution;

Vu la faible participation des électeurs étrangers;

Vu le besoin des partis politiques de mieux se faire connaître et de faire connaître leurs idées auprès de la population;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'information et communication;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 21 juin 2016,

D E C I D E

PAR 20 OUI, 5 NON ET 5 ABSTENTIONS

1. de mettre en place un Forum dédié à la promotion de la politique meyrinoise,
2. de charger la commission information communication de présenter un projet de délibération permettant cette réalisation.

* * *

11. **Motion n° 2016-01, présentée par Stéphane Pachoud, au nom du MCG, demandant l'installation d'un parcours de "Disc Golf" à la Campagne Charnaux.**

M. Pachoud présente sa motion en lisant l'exposé des motifs:

" Créé dans les années 70 aux Etats-Unis, le Disc Golf est désormais classé parmi les sports à plus forte progression de ces dix dernières années sur la scène mondiale. Il est considéré comme le sport du 21ème siècle !

Ce sport ludique, écologique et populaire est basé sur les règles du golf. On y joue à l'aide de disques similaires à des frisbees classiques. Ces disques sont lancés en direction d'une cible, qui sert de trou. Ces cibles peuvent être de simples objets, comme des arbres ou de poteaux, ou des paniers de métal avec des chaînes, spécialement prévus pour ce genre de sport. Chaque joueur est responsable du bon déroulement de l'activité et de la tenue des scores. L'éthique des joueurs repose sur le fair-play, le respect des règles et de l'environnement.

A Genève, il existe l'association Disc-Golf Genève qui recense cinq parcours à disposition, dont l'accès est libre et gratuit :

- Centre sportif des Evaux (Onex), parcours officiel de 18 paniers (incluant un parcours scolaire de 6 paniers), plus une dizaine de paniers hors parcours,
- Parc Stagni (Chêne-Bougeries), parcours de 5 paniers (12 départs),
- Parcours de la Butte à Plan-les-Ouates, parcours de 6 paniers (6 départs),
- Parcours du Parc Sarasin, parcours de 9 paniers (9 départs),
- Parcours de Belle-Idée, parcours de 6 paniers (6 départs).

Ce sport de détente peu onéreux est idéal pour les jeunes qui fréquentent souvent la proximité du CO de la Golette, les familles qui occupent la Campagne Charnaux les dimanches mais aussi, pourquoi pas, les entreprises pour démarrer une sortie entre collaborateurs.

Des frisbees à l'effigie des armoiries de la Commune pourraient être produits et loués auprès de l'écocorner de Meyrin.

Ce nouveau sport sur la commune permettrait d'accueillir tout ou partie de compétitions comme le Swiss Tour ou le championnat d'Europe de Disc Golf, point favorable à notre économie locale.

Le but de cette motion est de créer un parcours libre et gratuit au bas de la Campagne Charnaux."

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme Girardet** demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur cet objet. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote la **motion n° 2016-01**,

présentée par Stéphane Pachoud, au nom du MCG, demandant l'installation d'un parcours de "Disc Golf" à la Campagne Charnaux

Vu que le Disc Golf est considéré comme un sport parmi ceux qui ont la plus forte progression d'adhérents;

Vu que ce sport, basé sur les règles du golf, est une activité ludique, écologique et populaire;

Vu qu'à Genève, il existe déjà cinq parcours recensés, mais aucun sur le territoire de Meyrin;

Vu qu'il s'agit d'un sport idéal pour les jeunes et les familles;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 21 juin 2016,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'inviter le Conseil administratif à étudier la possibilité de créer un parcours de Disc Golf, libre et gratuit, au bas de la Campagne Charnaux ou sur un autre site jugé propice à cette activité,
2. de demander au Conseil administratif de présenter le résultat de cette étude en commission des sports,
3. de demander au Conseil administratif, le cas échéant, de déposer un projet de délibération pour la création d'un parcours de Disc Golf sur le territoire communal.

* * *

12. Rapport du délégué à la commission consultative des aînés (E. Brocard, S).

C'est avec plaisir que j'ai participé aux différentes commissions des aînés, qui se sont déroulées 4 fois : 18 juin 2015, 1er octobre 2015, 7 janvier 2016 et mars 2016.

1. Commission du 18 juin 2015

Mme Luzzatto procède aux salutations d'usage et ouvre la séance. Elle remercie chaleureusement Mme Girardet pour son investissement durant les années au sein du bureau des aînés, en tant que déléguée du Conseil municipal.

M. Tschudi, à son tour, remercie Mme Girardet pour sa généreuse implication.

Durant cette séance, M. Tschudi a proposé de revoir les statuts du bureau, qui sont obsolètes pour permettre notamment aux futurs nouveaux membres de bien comprendre le fonctionnement du bureau, et le rôle de chacun. Etant donné qu'il s'agissait d'un nouveau point, M. P.-A. Tschudi propose d'en discuter à la prochaine séance du bureau. Mme Luzzatto relève qu'il arrive de plus en plus

fréquemment, dans le cadre des excursions ou visites organisées par le service, que des aînés ne puissent pas respecter le délai de paiement afin que leur inscription soit validée ou ne se présentent pas le jour de l'événement sans avertir. Ce comportement pose un évident problème d'organisation et surtout empêche de libérer des places pour des personnes en liste d'attente.

M. P.-A. Tschudi propose que l'on stipule clairement dans la confirmation, que les personnes qui n'auront pas réglé le montant validant l'inscription dans le délai imparti, seront automatiquement remplacées par celles, qui sont sur la liste d'attente.

Au sujet du Jardin de l'amitié, M. Alvarez informe que son stagiaire, M. Gigliéron, a terminé son stage de six semaines.

2. Commission du 1er octobre 2015

Mme Luzzatto, après les salutations d'usage, ouvre la séance. Elle annonce le changement d'horaire du bureau de la commission des aînés, à partir du mois de janvier 2016, soit le jeudi matin de 10 heures à midi. Ce changement permettra à M. Tschudi d'y être présent.

Dans cette commission, les points suivants sont discutés :

Pendant les vacances de M. Alvarez, le personnel du RMCAS (Revenu Minimum Cantonal à l'Aide Sociale) n'a pas été à la hauteur de gérer le Jardin de l'Amitié et a brillé par les absences non excusées, En conclusion, les horaires établis n'ont pas été respectés.

Pour remédier à ce problème, un poste d'animateur avait été sollicité par Mme Luzzatto, mais malheureusement ce poste lui a été refusé par le Conseil administratif. Et ce dernier a opté pour un poste d'assistance sociale pour le service des aînés. Mme Luzzatto ajoute encore que le vieillissement de la population engendre une charge toujours plus lourde pour le service. Grâce à la pétition qui avait été lancée pour obtenir un deuxième local dédié aux aînés, Mme Luzzatto manifeste sa satisfaction d'avoir obtenu la buvette de la salle Verchère, comme deuxième espace, un nouveau point de rencontre à Meyrin-Village. Toutefois, elle relève qu'il manque une personne pour pouvoir y développer des activités pour les aînés.

3. Commission du 7 janvier 2016

Mme Luzzatto procède aux salutations d'usage et donne la parole à M. Tschudi.

M. Tschudi présente les meilleurs vœux pour la nouvelle année à tous les membres présents du bureau. Il remercie tous les membres pour l'engagement dont ils font preuve dans le cadre des activités qu'ils proposent. Car toutes ces activités permettent aux aînés de tisser des liens sociaux très utiles dans l'optique de leur maintien à domicile le plus longtemps possible.

Après l'approbation du procès-verbal du 1er octobre 2015, les points suivants de l'ordre du jour sont discutés:

- a) Démission d'un membre du bureau.

Mme Luzzatto annonce la démission de M. Gagnebin, motivé par la maladie de son épouse.

- b) M. Alvarez indique que tout va bien au Jardin de l'Amitié. Le Jardin de l'Amitié, a ouvert ses portes entre Noël et Nouvel An. Il a connu une bonne moyenne de fréquentation.

- c) Mme Luzzatto, signale que Mme Richenbacher cessera ses activités à la fin du mois de février 2016. Elle avait été engagée par le biais de l'AOE (Antenne Objectif Emploi). Mme Luzzatto n'a pas encore trouvé jusqu'à ce jour, un profil qui correspond aux exigences requises.
Elle signale que M. Alvarez va connaître une période difficile. Toutefois, elle promet de faire le nécessaire pour trouver la solution.

4. Activités

Pour ce dernier point, veuillez-vous référer à la liste ci-jointe en annexe. La liste comprend les conférences auxquelles les aînés ont assistés, les films qui ont été visualisés à leur intention et enfin les visites qui ont été faites avec eux.

Pour votre information, je vous signalerais que la Commune de Meyrin compte à ce jour, 4'016 personnes en âge d'AVS. Par conséquent, il faut s'attendre à l'augmentation du budget 2017 pour l'engagement de nouveau personnel.

Période de mai 2015 à mai 2016

CONFERENCES :

28.05.2015	"Quelle garantie pour ma rente LPP actuelle avec un taux de 0% et/ou un taux négatif: le nouveau défi des caisses de pension"
17.09.2015	"Echange de points de vue avec M. Pierre-Alain Tschudi, maire"
26.11.2015	"Aînés et sport, des avantages certains"
17.03.2016	"Que fait l'Etat de Genève pour les Aînés"
19.05.2016	"Hôtels et restaurants de Genève, rétrospective d'époque (dès 1900)"
20.05.2015	"La mélodie du bonheur"
16.09.2015	"Les petites fugues"
25.11.2015	"Cocoon"
24.02.2016	"1 journée"
09.03.2016	"Les années Schwarzenbach"
25.05.2016	"Les grandes ondes"

VISITES:

12.05.2015	Muséum atelier de taxidermie et de décoration
18.05.2015	Bains de Cressy
21.05.2015	Centre horticole de Lullier
26-27.05.2015	Observatoire astronomique de l'université de Genève
4, 11, 15 et 22.06.2015	Oiseau du paradis apiculture
17.06.2015	Descente du Rhône
23-24.06.2015	Dégustation de bondelles fumées a Onnens
2-3.07.2015	Caserne du service du feu de Meyrin
8-15.07.2015	Verrerie d'Hergiswil

**Séance du 21 juin 2016
tenue en séance ordinaire**

5-12.08.2015	Mines d'asphalte dans le Val-de-Travers
27.08.2015	Fondation école romande pour chiens-guides d'aveugles
25.08 et 3.09.2015	Vivarium de Meyrin
15-22.09.2015	CRR (centre de réadaptation des rapaces)
18.09.2015	Visite du chantier de l'écoquartier des Vergers
29-30.09.2015	Bibliothèque de Genève (dont atelier de rénovation des livres anciens)
27.10.2015	SUCRERIE D'AARBERG
16.11.2015	LES AUTOMNALES
24.11 et 1.12.2015	Les cuisines des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
3-4.12.2015	Couronnes de l'Avent
8-10.12.2015	Grotte de Lascaux
14-26.01.2016	Patek Philippe Museum
21.01 et 11.02.2016	Fondue dans une yourte au Grand-Saconnex
27.01.2016	Permis: comment le garder
4 et 23.02.2016	Exposition "exoplanètes" au Museum
8-9.02.2016	Casino du Lac Meyrin SA
10.03.2016	Exposition "Byzance en Suisse" au Musée Rath
6 et 13.04.2016	Parc d'accueil Pierre Challandes
5 et 12.04.2016	Centre Funéraire Saint-Georges
06.05.2016	Salto de l'Escargot
3 et 10.05.2016	Serbeco SA
18.05.2016	OMPI

* * *

13. Rapport des délégués au comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble (R. Tillmann, PLR).

Le comité du journal Meyrin Ensemble s'est réuni à 12 reprises de juin 2015 à mai 2016. Pour mémoire, il se compose du rédacteur en chef Julien Rapp, de la secrétaire verbaliste Ariane Hentsch, du maire en exercice, du représentant du

comité consultatif, d'un représentant de l'AHVM et du Cartel et de deux délégués du Conseil municipal.

Chaque séance est structurée par un ordre du jour qui comprend, au premier point, la lecture critique du numéro sortant. Le travail des commissaires se concentre essentiellement sur des critiques constructives sur la mise en page, la mise en valeur des éléments graphiques ainsi que la hiérarchie des titres et articles selon le schéma rédactionnel établi à la séance précédente. Le représentant du comité consultatif donne l'avis du groupe ainsi que les représentants de l'AHVM et du Cartel sur les articles qu'ils ont transmis. Toutes les remarques font l'objet d'un procès-verbal et sont transmises aux graphistes et prises en compte par le rédacteur en chef.

Puis le comité travaille sur le contenu du numéro suivant. La structure générale du journal suit un schéma plus ou moins établi avec un éditorial en relation avec un article, d'un « zoom » traitant d'un sujet qui se développe sur plusieurs pages, puis en fonction de l'actualité et des événements annoncés, toutes les informations les manifestations culturelles, sociales ou sportives qui se déroulent sur la Commune ou alentours. Sans oublier l'agenda et les rubriques du Naïf et la recette du mois.

Au-delà de l'aspect technique du journal, le Comité s'est penché sur différents points concernant plus particulièrement la charge rédactionnelle du rédacteur en chef, la publicité, le manque d'informations écrites transmises par les associations et l'administration.

Concernant la charge du rédacteur en chef, celle-ci semble dépasser les 80% du poste qui lui est alloué. Une large discussion s'instaure autour de cette problématique récurrente. Quelques pistes sont émises pour alléger la charge du rédacteur : à court terme, il s'agirait de rigidifier les rubriques avec un nombre de signes rédactionnels imposés et éviter les modifications de dernière minute. Réduire de quatre pages le journal si nécessaire, anticiper les futurs articles en préparant des articles hors actualité en avance et impliquer le Comité de rédaction, notamment par une distribution de la tâche de relecture, qui supposera bien sûr un engagement personnel en temps. Concernant le temps de travail du journaliste responsable, il s'agirait de réduire l'intervention sur les articles externes et réduire la taille des articles en faisant respecter la planification pour une gestion plus aisée du travail entre la rédaction et l'équipe graphiste.

En outre, il est décidé, au vu des délais entre Noël et Nouvel an pour la fabrication du numéro de janvier, qui sort souvent mi-janvier, de faire un seul numéro décembre/janvier, et de sortir le numéro de février avant fin janvier. Ceci permettant également de réajuster les dates de parution des numéros suivants à la fin du mois qui précèdent leur sortie. Ces différents points devraient stabiliser voir diminuer la charge de travail du rédacteur en chef.

Il est également souligné que des événements de différentes sortes, qui se déroulent à Meyrin, ne sont pas signalés à la rédaction du journal par les organisateurs et/ou les chefs de service, ce qui provoque un manque rédactionnel et d'information à la population. Il est également souligné le manque d'information sur les séances plénières du Conseil municipal.

Le comité constate également le peu de publicité dans le journal (une quinzaine dans le dernier numéro) et le nombre de « bouchons » placés par l'agence censée vendre les espaces publicitaires. Ceci est contradictoire avec la remarque faite que le support ME ne peut accepter plus de publicités faute de place. En outre, les « petits » annonceurs disparaissent probablement par manque de sollicitation et de présence des vendeurs. C'est regrettable, car c'est également de l'information à laquelle la population devrait avoir accès.

Il est rappelé que, de manière générale, le journal communal est plutôt destiné à rassembler les Meyrinois et les inviter ou inciter à participer à la vie de la Commune ; dans cette optique, les annonces d'événements sont priorisées par rapport aux retours sur les événements. Un certain nombre de retours peuvent être en revanche synthétisés afin de répondre aux demandes des associations. En général, les membres du Comité ont trouvé une bonne qualité aux différentes éditions en soulignant la capacité du journal à intéresser des groupes divers de la population. Ils soulignent également l'équilibre qui a été trouvé dans la présentation graphique, plus stable et plus régulière qu'au départ.

La secrétaire de rédaction rapporte que l'équipe de rédaction a dû adopter une attitude plus stricte qu'auparavant au sujet des délais de reddition des articles afin de tenir les délais de production.

Globalement le Comité de rédaction, en plus de l'ordre du jour habituel, a pu travailler et s'exprimer dans le but de trouver des solutions aux différents problèmes à résoudre et ceci dans un esprit de coopération et lors de discussions très ouvertes. La contribution du groupe consultatif par la voie de son représentant a été très constructive et a également permis d'avoir un avis extérieur au Comité.

Je remercie Ariane Hentsch pour sa disponibilité et son travail toujours d'une qualité irréprochable, Julien Rapp pour son investissement sans faille. Je remercie mes deux collègues du Municipal François Hernot et Eric Cornuz, qui s'est rapidement intégré dans le groupe. Merci également aux représentants du Cartel et de l'AHVM pour leur irremplaçable et immuable contribution.

M. Cornuz tient à remercier M. Tillmann pour son rapport et demande une correction orthographique de son patronyme.

* * *

14. Rapport du délégué au comité de l'association de l'Espace Undertown (H. Halimi, S).

Période : 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016

Président : M. Hugo Dias

Délégué du Conseil municipal : M. Hysri Halimi

Situé au cœur de Meyrin, l'espace Undertown a, pour cette année encore, rempli son rôle de lieu d'accueil musical et culturel pour les jeunes de Meyrin et d'ailleurs. Cet espace offre des ateliers et des concerts tout en poursuivant ses buts d'intégration socio culturelle. Il se veut un lieu d'expérimentation musicale et artistique tout en promouvant le partage, la tolérance entre les personnes, les cultures et les générations. Chacun doit pouvoir trouver sa place au sein du groupe en se responsabilisant et en s'impliquant dans l'activité qu'il aura choisie. En favorisant l'intégration des jeunes à la vie sociale et culturelle, l'Espace Undertown s'attache à développer, non seulement une approche généraliste auprès de tous les jeunes mais porte également son attention sur l'accueil de jeunes en difficultés ou en recherche de liens. Dans ce sens, les activités menées à l'Undertown ont ancré leur offre artistique et culturelle dans une optique sociale et fédératrice.

Ateliers (initiation) et « Workshops » (perfectionnement) :

Ces ateliers et « Workshops » concernent les domaines de la danse, du hip-hop et de l'audiovisuel. Ils sont menés de manière hebdomadaire et rencontrent de vrais succès auprès des jeunes Meyrinois.

Durant l'année 2015, les jeunes de l'atelier « Hip-Hop » ont, entre autres, réalisé 3 vidéoclips et un album de 10 titres.

L'atelier « danse » a dû réorienter ses objectifs et à cet effet, un nouveau moniteur, reconnu pour ses qualités de danseur, a été engagé.

Enfin, l'atelier « vidéo » permet aux jeunes de réaliser des enregistrements sonores et visuels des spectacles produits à l'Undertown. Durant l'année 2015, les jeunes de cet atelier ont enregistré près d'une nonantaine de sets à l'Undertown.

Preuve de leur succès, les jeunes de l'atelier « vidéo » de l'Undertown ont été régulièrement sollicités pour des mandats externes comme par exemple, auprès du Théâtre du Grütli ; de l'Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales (ETM) et du « Big Band de Suisse romande ».

De janvier 2016 jusqu'à présent, ces ateliers et « Workshops » continuent d'être dispensés, comme en 2015, et de plus en plus de jeunes y participent.

Personnel :

L'année 2015 a été marquée par quelques changements au sein de l'équipe de l'Undertown. En effet, 2 animateurs partis au mois de juin 2015 ont été remplacés par trois nouveaux, dont un moniteur, arrivés en septembre et novembre 2015.

Actuellement, le personnel de l'Undertown se compose de : pour la technique, 1 technicien son à 50% et 1 technicien lumières à 35 %. Pour l'accueil et la sécurité, 2 employés fixes à 47,5 % et du personnel auxiliaire sur demande. Pour l'administration, 1 secrétaire-comptable à 25 % et pour l'animation, 1 assistant socio-éducatif à 20 %, 3 animateurs à 220 % et 4 moniteurs à 63 %.

Programmation :

La programmation joue un rôle de vitrine, elle promeut les activités et reflète les valeurs de l'Undertown.

La programmation s'articule autour de 3 types : les collaborations, les

coproductions et les concerts. En 2015, l'Undertown a collaboré, avec différents acteurs, sur plus de 20 événements. A réalisé 12 coproductions et organisé 35 concerts. Ainsi, ce sont 67 événements qui ont été organisés pour 4'600 participants.

De janvier 2016 jusqu'à présent, ce sont plus de 30 événements qui ont déjà eu lieu et cela continue.

Exercice financier 2015 :

L'exercice 2015 a montré un bénéfice de CHF 19'844.-.

Mme Girardet remercie les rapporteurs pour le travail effectué.

* * *

15. **Annonces de projets.**

Mme Hayes annonce le dépôt d'une résolution concernant une amélioration de la place de jeux de la rue des Vernes qui sera déposée en septembre.

* * *

16. **Propositions individuelles.**

Néant.

* * *

17. **Questions.**

M. Orтели relève des problèmes de visibilité au parking des Champs-Frèchets, dus au manque d'entretien des haies, ce qui oblige d'avancer à l'aveugle avec la crainte qu'un enfant puisse débouler devant les véhicules. Même si le parking est en partie privé, il demande au Conseil administratif d'intervenir afin de trouver une solution.

Mme Girardet prend note de sa question qui s'apparente plutôt à une proposition individuelle.

M. Frauchiger demande que le parking de la Golette, dont l'accès est entravé par des piquets métalliques, soit mis à disposition des conseillers municipaux. Il constate que les places de stationnements sont limitées dans le secteur.

A propos des appels d'offres concernant les aménagements extérieurs des Vergers, **M. Grognuz** demande dans quelle mesure la Commune peut imposer la notion de proximité en cohérence avec une démarche écologique, économique et sociale. Il souhaiterait que la Commune puisse demander aux soumissionnaires d'employer en sous-traitance les entreprises locales à hauteur de 30 à 40% du montant global, ceci afin de montrer la détermination des autorités meyrinoises d'être cohérent avec la notion d'un écoquartier exemplaire.

Concernant également le quartier des Vergers, **Mme Hartmann** demande quel type de lampes est utilisé dans les garages, car celles-ci sont extrêmement intenses. Est-ce que des mesures d'économie d'énergie ont été prévues ?

Sa deuxième question traite des mesures à prendre pour éviter que de mauvaises habitudes, concernant le tri des déchets, ne se prennent aux Vergers, car les premiers habitants constatent que tout le monde ne respecte pas l'écocorner.

Toujours aux Vergers, **Mme Hartmann** s'interroge sur les mesures prises pour lutter contre le parking sauvage des voitures et des scooters.

Mme Tiguemounine souhaite élucider le mystère des Champs-Frêchets, car un bruit intensif derrière le bâtiment des personnes âgées s'est amplifié ces derniers temps. Ce bruit s'apparente à une balançoire qui grince du coucher au lever du soleil. Chacun y va de son commentaire pensant qu'il s'agit de hiboux ou de chauves-souris. Peut-on faire quelque chose ?

M. Falvo annonce qu'il s'agit d'une famille de Grands Ducs [*en réalité de Moyens Ducs*] comprenant 3 petits et il s'agit d'une espèce protégée.

Mme Girardet le remercie de sa réponse. Il n'y a donc rien à faire sinon attendre quelque temps.

Mme Hayes remarque que les panneaux indicatifs du centre sportif de Maisonnex ne sont pas très clairs et sont couverts par les arbres. On ne les voit qu'à la dernière minute. Elle aimerait que ce centre soit mieux indiqué.

La sortie de Maisonnex est difficile à cause du flux de voitures en direction et en provenance de la France. Ne serait-il pas possible d'installer un feu clignotant pour indiquer cette sortie aux automobilistes ?

Mme Hayes a remarqué que des affiches ont été déposées dans les immeubles de Meyrin, avec le sigle de la Commune, proposant des cours de français dispensés par l'Université ouvrière de Genève. Elle souhaite savoir qui a procédé à cet affichage sauvage et si la Commune a donné son autorisation ?

Il y a plus de quatre ans, son copartisan, M. Reiss, avait proposé une résolution demandant plus de poubelles sur la rue De-Livron. Qu'en est-il ? Pourra-t-on disposer de poubelles tout le long de cette rue ?

A propos de la question sur l'affichage des cours de français, **Mme Leuenberger** répond que la Commune l'a autorisé afin de pallier un délai de parution pour le journal Meyrin-ensemble, qui n'a pas pu être respecté.

M. Hubert a remarqué que la surface rouge, qui accueille chaque année Meyrin-Bains, est descendue sur le chemin du bas, causant des dénivelés du sol et pouvant provoquer des accidents. Serait-il possible d'y remédier ?

Concernant la crèche de Monthoux, **M. Hubert** a constaté qu'un nouvel échafaudage avait été érigé ? Que se passe-t-il ?

Mme Leuenberger annonce qu'il s'agit des travaux d'installations des panneaux solaires en toiture.

M. Squillaci s'interroge sur la circulaire demandant l'état-civil des conseillers municipaux afin de pouvoir établir les certificats de salaire. Depuis quand cette donnée est insérée dans ce document alors qu'elle n'y figure pas ? De plus, il ne comprend pas la raison de cette demande puisque le service de l'état-civil dispose de ces données.

**Séance du 21 juin 2016
tenue en séance ordinaire**

Mme Girardet annonce que la réponse lui sera fournie en septembre.

Elle clôt la séance en souhaitant un excellent été à tous.

* * *

La séance est levée à 20h40/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 26 août 2016.

Le 1^{er} secrétaire :

La présidente :

Eric CORNUZ

Myriam GIRARDET